



ISSN: 2230-9926

Available online at <http://www.journalijdr.com>

IJDR

International Journal of Development Research

Vol. 15, Issue, 12, pp.69569-69573, December, 2025

<https://doi.org/10.37118/ijdr.30252.12.2025>



REVIEW ARTICLE

OPEN ACCESS

ANALYSE DES ACTES DÉCLARATIFS DANS LES NOUVELLES LA COLÈRE DES MORTS ET LA MISSION DU MENDIANT DE ANZATA OUATTARA

*Amba Victorine DRABO

Chargée de recherches Institut des Sciences des Sociétés / CNRST

ARTICLE INFO

Article History:

Received 29th September, 2025

Received in revised form

10th October, 2025

Accepted 24th November, 2025

Published online 30th December, 2025

KeyWords:

Acte déclaratif,

Locuteur,

Énoncé,

Nouvelle, Effet.

*Corresponding author:

Amba Victorine DRABO

ABSTRACT

Les études narratologiques portant sur les nouvelles littéraires indiquent un recours systématique de la part des auteurs aux actes de langage. En nous inspirant des trajectoires de ces actes de langage, nous mettons en exergue le concept d'acte déclaratif, en tant qu'élément fondamental de transformation du récit, pour ensuite en dresser, de manière systématique, un inventaire, sous forme d'une large analogie. Cette analogie s'organise en un ensemble de modèles imbriqués, offrant chacun un enrichissement dans la narration des récits. Deux nouvelles ont retenu notre attention à savoir *La colère des morts* et *La mission du mendiant* de Anzata Ouattara, dans lesquelles nous avons répertorié et regroupé des actes déclaratifs pertinents. Dans ce travail de représentation, nous mettons en avant la nature effective de cette catégorie, en ce qu'ils se ramènent clairement à des actes de langage ou à des types d'actions d'un agent en interaction sociale avec son environnement. Notamment, ces actes déclaratifs véhiculent des caractéristiques proprement prescriptives, de formalisation d'une part et de mise en perspective du récit d'autre part.

Copyright©2025, Amba Victorine DRABO. This is an open access article distributed under the Creative Commons Attribution License, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

Citation: Amba Victorine DRABO. 2025. "Analyse des actes déclaratifs dans les nouvelles la colère des morts et la mission du mendiant de anzata ouattara". *International Journal of Development Research*, 15, (12), 69569-69573.

INTRODUCTION

Vérités, des sentiments ou des faits. Ils sont utilisés pour structurer le récit, exprimer le point de vue du narrateur et créer des liens émotionnels et cognitifs avec le lecteur. Ils servent à construire la narration en permettant d'exposer des événements, de dévoiler des caractéristiques de personnages, et d'installer une perspective, même si cette fonction déclarative est, pour la fiction, une forme particulière d'acte de langage. À l'observation, la nouvelliste Anzata Ouattara s'est fortement inspiré de cette catégorie d'acte de langage dans ses nouvelles *La colère des morts* et *La mission du mendiant*. Il devient donc intéressant de comprendre les mécanismes communicationnels à travers les actes déclaratifs à l'œuvre dans ces deux nouvelles. L'objectif de cette analyse est double. D'une part, il s'agira de voir comment les actes déclaratifs créent la réalité du récit., d'autre part, il sera aussi question de mesurer comment le narrateur utilise des actes déclaratifs pour présenter les personnages, les événements et l'intrigue, en les présentant comme des faits établis dans la nouvelle. Ces deux nouvelles à travers des thématiques qu'elles abordent, rappellent que notre réflexion, au cœur des sciences du langage, de la sémiologie, mobilisent aussi de la philosophie, de la sociologie et, naturellement, de la linguistique. Le mauvais œil et le trafic d'ossements humains sont les deux sujets développés respectivement dans *La mission du mendiant*, et *La colère des morts*. Ces phénomènes révèlent des structures sociales, des croyances collectives et des rapports de force en présence en société. Ils montrent comment certaines pratiques sont légitimées ou stigmatisées selon les contextes culturels.

Le cadre théorique de cette réflexion découle de la théorie des actes de langage de John Langshaw Austin (1970) et John R. Searle (1979), qui montre comment les énoncés accomplissent des actions en plus de décrire le monde.

Les discours produisent, annoncent, énoncent, révèlent, des actions en mesure d'être multi-analysables. Les actes de langage ne sont pas neutres ; ce sont des faits linguistiques qui permettent aussi d'accomplir des actions. Cette théorie analyse comment, dans une œuvre, un énoncé qui a l'apparence d'une simple description peut en réalité modifier la réalité qu'il évoque ou les perceptions du lecteur, créant ainsi des événements ou des personnages. Dans l'optique de mieux explorer la problématique énoncée plus haut, nous avons jugé nécessaire de subdiviser notre réflexion en trois parties. Ainsi, nous allons nous pencher successivement sur le contenu des actes déclaratifs (1), la comparaison entre les actes déclaratifs des deux œuvres étudiées (2), et enfin, il s'agira d'évoquer les résultats atteints (3).

Le contenu des actes déclaratifs : Les actes déclaratifs sont un type d'acte illocutoire qui, par leur énonciation, modifient la réalité ou la situation sur laquelle ils portent, à condition que l'énonciateur ait l'autorité nécessaire pour le faire. En d'autres termes, cela signifie qu'ils peuvent être chargés d'une forte dose prescriptive. D'ailleurs, en droit, les actes déclaratifs sont des actes juridiques qui constatent ou reconnaissent un droit ou une situation déjà existante, sans en créer de nouveau, comme la reconnaissance d'un enfant ou d'une dette. Ils ne modifient pas le droit lui-même, mais en précisent la teneur. Dans cette optique, ils rendent ainsi l'acte plus efficace ou officiel, contrairement aux actes constitutifs qui créent de nouveaux droits. L'acte déclaratif « change le monde » par son énonciation. Par exemple, lorsqu'un prêtre déclare un couple « mari et femme », il accomplit l'acte de langage qui officialise ce mariage en tant qu'une institution. En d'autres termes, les actes déclaratifs peuvent être appréhendés comme étant des :

« déclarations, qui sont toutes des actes perlocutoires qui se transforment immédiatement en actions du moment où elles remplissent les conditions situationnelles requises. Par exemple : « Je baptise cet enfant Jean ». « Je donne ma démission ». « Nous déclarons la guerre au Japon » [Ces trois

premières catégories révèlent une utilisation de la langue qui s'efforce d'agir sur le monde. De plus elles entraînent toutes trois une proposition dont le verbe exprime une idée future (promissifs et directifs) ou présente (directifs et déclarations)] » (Savona, 1980 : 476).

Au regard de cette citation, comme susmentionnés, les actes déclaratifs sont des actes perlocutoires qui transforment la réalité du fait même de leur énonciation, pourvu que l'énonciateur ait l'autorité requise et que les conditions contextuelles soient réunies. Cet extrait livre des propos éloquentes en la matière par des exemples : « Je baptise cet enfant Jean ». Le baptême est un acte et le baptisant a le pouvoir de le dire afin qu'il en soit ainsi, qu'il se réalise effectivement et les conséquences s'en suivront. Même les personnes absentes lors de l'acte s'exécutent en vertu de ce qui a été déclaré dans la norme autoritaire. Et, par la suite, cet enfant est effectivement appelé « Jean ». « Je donne ma démission ». Elle proviendrait d'un employé qui a seul l'autorité de le dire. « Nous déclarons la guerre au Japon ». Cette périphrase viendrait d'un gouvernant le plus haut placé dans un pays étant en mesure d'affronter le Japon. L'acte déclaratif, lorsqu'il est réussi, et surtout conçu dans les normes, a pour effet immédiat d'accomplir l'action qu'il énonce, ou qu'il annonce, en modifiant ainsi le monde en conséquence. Dans ses œuvres, le nouvelliste les utilise pour faire avancer l'intrigue, créer des changements concrets dans la vie des personnages, ou pour souligner le pouvoir du langage dans un contexte fictionnel. Les actes de ce genre démontrent comment une parole peut modifier le monde et l'environnement du récit. C'est du moins ce qui ressort dans les nouvelles citées supra.

Les contenus des actes déclaratifs dans les œuvres : Dans une certaine mesure, l'acte déclaratif constate un droit qui existait déjà, mais qui n'était pas encore efficace ou formellement reconnu. Par exemple, un partage est un acte déclaratif qui reconnaît les droits de propriété des héritiers sur les biens. La reconnaissance de paternité ou de maternité, ainsi qu'un aveu judiciaire, entrent dans cette catégorie. L'acte déclaratif, comme tout acte juridique, implique l'extériorisation d'une intention pour créer des conséquences de droit. Il peut s'agir d'une volonté unique (acte unilatéral) ou d'une pluralité de volontés (acte conventionnel). Une reconnaissance de naissance est un acte déclaratif d'un droit préexistant concernant la filiation. On le voit très bien dans la nouvelle *La colère des morts*, notamment cet énoncé tiré de la page 100 : « La fermeture du cimetière a suscité des mécontentements, mais le maire avait promis que cette situation serait provisoire, juste le temps pour lui d'aménager un autre site ». L'idée de la « fermeture du cimetière » rappelle et énonce clairement une déclaration évoquée par une personne qui a la charge de le faire. C'est une décision officielle (par une autorité comme le maire dans ce cas de figure) qui institue un changement de statut du lieu. Ce contexte suppose que le maire de par son autorité (maire, administration) déclare la fermeture, ce qui peut avoir des effets juridiques, sociaux. Toujours dans cette même nouvelle, ce fragment de texte de la page 100 est intéressant à plusieurs égards. « Le développement du village est parti de là, jusqu'à ce que le gouvernement décide de l'ériger en commune ». Cet extrait indique que des actes qui peuvent être examinés sous l'angle du déclaratif. Ici, « le gouvernement décide de l'ériger en commune ». La décision est prise et elle est engagée. Surtout, elle implique un acte avec une dimension institutionnelle forte, avec des conséquences automatiques pour la localité, le « village ». Le « village » transite d'un statut pour un autre sur la déclaration de l'autorité compétente, le « gouvernement ». L'érection en commune est un changement de statut juridique et administratif résultant d'une décision officielle. Dans le cadre juridique, le contenu des actes déclaratifs est la reconnaissance ou la constatation d'un droit préexistant, modifiant l'efficacité de ce droit plutôt que de le créer ou de le transférer. Il peut aussi s'agir d'une manifestation de volonté visant à produire des effets de droit, comme dans les actes juridiques unilatéraux ou conventionnels. Dans le domaine de la linguistique, les actes déclaratifs sont des énoncés qui changent le monde par leur simple prononciation, comme une déclaration de mariage, et leur contenu est l'expression d'une intention de produire un effet de langage précis. Une décision de fermeture d'un lieu engendre des implications immédiates. Une autre décision de mutation entraîne le changement de statut d'un lieu en un autre. La force déclarative réside dans l'institution qui encadre les situations, le pasteur (en ce qui concerne le baptême), le maire (pour ce qui concerne le cimetière), le gouvernement (relativement à la migration de statut du village). On l'observe dans l'autre nouvelle, *La mission du mendiant*, en l'occurrence à la page 106. Le personnage principal affirme : « Je suis retournée en France où je me suis mariée avec Fred ». Il s'agit d'une déclaration descriptive, une narration d'actions et d'événements, le retour ou le voyage retour et le mariage. Elle décrit des événements passés et établit un fait concernant les actions et les expériences du personnage principal. Le personnage décrit une situation et des événements, fournissant des détails sur ses actions (voyage et mariage) et ses lieux (pays de départ et pays d'arrivée, d'installation, la France). Comme susmentionnée, la phrase, très brièvement rendue, raconte une séquence d'événements : le retour en France, puis le mariage avec Fred. Ce bout de texte met aussi en exergue le fait que l'acte déclaratif, consiste à affirmer ou à observer pour informer, ou encore à raconter, à rapporter, puis à reporter un type d'action parmi d'autres dans la théorie des actes de langage,

développée par Austin (1970) et Searle (1979). Le langage ne sert pas seulement à transmettre des informations, mais aussi à accomplir des actions comme promettre, demander, décider, commander, ou même décréter, ce qui souligne la nature performative de la parole. Au total, il convient de relever que les actes déclaratifs ne sont pas seulement informatifs et performatifs. Dans ce sens, ils accomplissent une action et dépendent fortement de contextes précis, de l'autorité du locuteur et de la présence de conventions sociales. Les actes déclaratifs sont une forme de parole chargée de sens, de signification, d'autorité, de pouvoir, qui change la réalité et qui est profondément ancrée dans des contextes sociaux et institutionnels spécifiques. Outre la force du contenu de ces actes, il importe de cerner les contextes qui les produisent ou les contextes qui président à leur existence.

Les contextes des actes déclaratifs : Les contextes des actes déclaratifs incluent divers éléments. Il s'agit en l'occurrence du droit, où ils constatent et officialisent un droit ou une situation préexistante sans en créer un nouveau, et le langage courant, où une personne fait une assertion ou exprime une observation pour informer son auditoire. Dans le domaine du droit, un acte déclaratif ne crée pas un droit nouveau ni ne modifie un état de droit existant ; il constate, relève, énonce, annonce et officialise un droit ou une situation qui existait déjà avant l'acte. La mutation du village en commune dans la nouvelle *La colère des morts* est un acte déclaratif. En ce sens que la création d'une commune à partir d'un village prolonge et codifie fondamentalement l'organisation administrative du territoire et les droits et obligations qui y sont associés. Le changement de statut qui en découle est foncièrement un élément juridique non négligeable. À ce niveau, le contexte est certainement la visée du développement. Le village est grandi ou devrait grandir et prendre une nouvelle forme, un nouvel aspect et avoir de nouvelles attributions. En linguistique, un acte déclaratif fait partie des actes de langage et consiste en une assertion ou encore en une déclaration qui exprime une information ou une observation sur un fait (Austin, 1970 ; Searle, 1979). Il est une action réalisée en disant quelque chose, qui se concentre sur l'énonciation d'une vérité ou d'une opinion. À titre d'illustration, l'énoncé suivant est assez éloquent. « C'est un mauvais esprit qui a été envoyé vers toi ». Cet extrait de la page 106 est un énoncé assertif qui exprime une croyance, une représentation ou une interprétation sur une situation. Dans le même temps, il transparait un pan de la cosmogonie des acteurs. La déclaration est a priori annoncée avec certitude, sans une ombre de doute, car elle est faite sans nuance. Dans la mesure où le pasteur vise à informer, à aider ou à guider Mounia, cette phrase peut être considérée comme un acte déclaratif affirmatif. La nouvelle *La colère des morts*, montre les tensions entre modernité et tradition. Le personnage de Paul, qui affiche des attitudes « à la mode », contraste avec le vieux gardien, dépositaire d'une sagesse traditionnelle. D'ailleurs, ce dernier met en garde Paul en énonçant plusieurs déclarations à prendre en compte : « Les morts se plaignaient toutes les nuits d'être maltraités » (page 101). « Tous les morts du cimetière étaient en colère » (page 101). Ces avertissements sont situés dans un registre de croyance locale. La réaction de Paul montre qu'il n'est pas en phase avec les représentations de son groupe social. Il exprime sa déconnexion avec les croyances locales à la page 101 : « Comment des morts peuvent-ils se plaindre d'être maltraités ? ». Cette question est révélatrice de son subconscient ou de sa « naïveté » en relation avec l'inconscient collectif. Cette interrogation reflète donc son incrédulité face aux croyances traditionnelles. C'est sans aucun doute pour cette raison que s'énonce le jugement post-mortem collectif : « Il l'a bien mérité » (page 101). Cette affirmation exprime une forme de validation rétrospective du sort de Paul. Ces exemples révèlent que, pour qu'une parole accomplisse une action (acte illocutoire), il faut que la communauté à laquelle elle s'adresse accepte par convention cette action comme valable, et ce, indépendamment du contenu sémantique de l'énoncé. En d'autres termes, la parole est expressive dans un sens précis :

« Dans une perspective très conventionnaliste, elles posent, pour le résumer, qu'un acte illocutoire ne peut trouver à s'accomplir que si une communauté donnée considère, par convention, que l'accomplissement d'une certaine énonciation, suivant une certaine procédure elle-même conventionnelle, vaut comme la réalisation d'un certain effet. C'est pourquoi, pour Austin, ce n'est pas (ou pas seulement) le « contenu » sémantique de l'énoncé qui détermine ce qu'il fait (du point de vue illocutoire), mais bien plutôt un accord, de la part des hommes d'une communauté linguistique donnée, pour considérer qu'un énoncé de telle forme vaut, par exemple, comme promesse ou plutôt comme ordre. Cette convention, qui n'est pas nécessairement stricte (il peut s'agir d'une simple coutume ou habitude), équivaut, pour reprendre les termes plus tardifs de J. R. Searle (ou de J. Rawls avant lui), à une définition constitutive de l'acte de parole, qui s'écrit sous cette forme : X vaut comme Y dans un contexte C » (Ambroise, 2022 : 4).

Pour que l'acte de parole fonctionne, la communauté doit convenir que telle phrase, prononcée selon une certaine procédure, réalise cet effet. L'acte déclaratif a une fonction de preuve. Il reconnaît et confirme une situation, un fait ou un droit préexistant, le rendant ainsi plus certain et plus facile à faire valoir en justice. Il permet au droit reconnu d'avoir pleine efficacité, c'est-à-

dire de produire tous ses effets juridiques. Le droit n'est pas nouveau, mais son exercice est rendu possible ou plus aisé. L'acte déclaratif, en agissant comme une preuve, renforce la certitude d'un droit ou d'un fait existant, en le rendant plus facile à faire valoir en justice et en produisant tous ses effets, qu'ils soient juridiques, sociaux, environnementaux, moraux ou autres, sans pour autant créer de nouvelle situation.

Les effets des actes déclaratifs : Les actes illocutoires déclaratifs créent un changement dans la réalité sociale ou institutionnelle par le biais de l'énonciation elle-même, modifiant le monde en disant quelque chose. Contrairement aux autres actes de parole qui décrivent le monde ou s'engagent à des actions, les déclarations (comme un jugement, une nomination, ou l'ouverture d'une séance) n'ont pas pour but de décrire le monde, mais de le changer. L'énoncé lui-même, lorsqu'il est prononcé dans les bonnes conditions, réalise l'action qu'il nomme. Leur nature est performative dans la mesure où ils accomplissent l'action qu'ils énoncent. Par exemple, l'acte illocutoire déclaratif tiré de la page 100 de la nouvelle *La colère des morts* permet de comprendre un aspect non négligeable que l'auteur aimerait transmettre. « La fermeture du cimetière a suscité des mécontentements, mais le maire avait promis que cette situation serait provisoire ». Cet extrait a pour effet de constater un état de fait et d'énoncer une information qui était jusqu'à présent inconnue ou non formulée publiquement. Cette déclaration a pour conséquences : la reconnaissance du mécontentement ; la diffusion d'une promesse du maire ; et l'information sur le caractère provisoire de la situation, ce qui permet de comprendre que des actions seront entreprises pour y remédier. La première partie de la phrase se rapporte à l'information centrale ou principale pour les destinataires. « La fermeture du cimetière a suscité des mécontentements » (page 100). Cette périphrase constate un état de fait et une réaction humaine, créant une réalité partagée par le locuteur et l'auditoire. La seconde partie de la phrase s'évertue à expliquer pour se faire comprendre des destinataires. En effet, « le maire avait promis que cette situation serait provisoire » (page 100). Cette précision révèle une information importante à savoir la promesse du maire. Cette promesse a une conséquence importante, elle légitime la situation et instaure une attente quant à son évolution. En annonçant que ladite situation est passagère, ne durera pas longtemps, donc, elle est « provisoire ». Il en découle qu'un nouvel aménagement est prévu. Dans ce cas, à la place d'un long argumentaire ou de plusieurs arguments, la suite de la déclaration brève, précise et explicite. Elle justifie la fermeture, apaise les mécontentements, et crée une attente légitime de changement. Cela peut, par la suite, inciter les populations à agir ou à se préparer à ce changement. Dans une autre scène, l'avertissement du vieux gardien au travers de ses propos est intéressant. « Les morts se plaignaient toutes les nuits d'être maltraités » (page 101). Mais aussi, « tous les morts du cimetière étaient en colère » (page 101). À la suite de ces données, les actions de Paul se déclinent par l'indifférence. Paul va ignorer ces déclarations, mais elles annoncent sa chute. Pourtant, le gardien les présente comme prémonitoires. Cette déclaration de Paul est ironique. « Comment des morts peuvent-ils se plaindre d'être maltraités ? Le vieux, laisse ça ! » (page 101). Sa question et son exclamation attestent d'un déni avéré, explicite, en contraste avec le sort qui l'attend. Dans l'autre nouvelle, la déclaration de l'homme de Dieu indique un ton sérieux : « Arrange-toi pour retrouver ce mendiant... C'est un mauvais esprit qui a été envoyé vers toi. Dès que tu le retrouveras, réclame-lui ta pièce de cent francs, et rapporte-la-moi. Tu seras sauvée » (page 106). Il se trouve un diagnostic, l'annonce d'un malheur, un conseil pour la restauration et une piste de solution. La fin de cet énoncé donne espoir à Mounia, la stimule et oriente ses actions vers la recherche du mendiant. Par la suite, les propos de Fred après le périple de Mounia indiquent une réalité importante pour le dénouement. « Il m'a avoué qu'il ne sait pas ce qui lui était arrivé pour qu'il m'oublie pendant tout ce temps ». Cela montre le retour à la normale dans la relation de Mounia et Fred, en contraste avec la période de brève rupture. Au regard de ceci, l'on comprend que les actes déclaratifs sont l'équivalent d'un nouvel état du monde parce que l'action est réalisée en disant, ce qui fait qu'un nouvel état de choses prend effet grâce à l'énoncé. C'est ce qui peut se comprendre de ce postulat : « Parler, c'est transmettre une information à un interlocuteur, mais c'est aussi agir sur lui, agir sur la relation interlocutive, et, partant, modifier le monde qui nous entoure » (Garric & Calas, 2007 : 131). En littérature ou dans d'autres formes d'art, l'analyse des actes déclaratifs peut mettre en lumière comment les personnages ou le narrateur manipulent la réalité à travers leurs paroles (Szilas, 2022). Cela soulève des questions sur l'autorité, la légitimité, et la force de l'institutionnalisation des discours. Il devient intéressant au regard de ce qui vient d'être développé, de nous appesantir sur les liens entre les actes déclaratifs et les thématiques générales présentes dans les nouvelles.

Liens entre les actes déclaratifs et les thématiques générales des œuvres : Les actes déclaratifs dépendent de conventions sociales et d'institutions établies pour être efficaces. Ainsi, l'utilisation de ces actes dans une œuvre peut révéler la façon dont les règles sociales, les normes et les structures de pouvoir sont construites, maintenues, ou contestées par les individus. Les actes déclaratifs concourent à renforcer l'effet de l'action narrative (Szilas, 2022). Ces actes dans un récit peuvent façonner l'univers

diégétique en ce sens qu'ils peuvent impulser des actions ou des réactions chez les personnages. Tout ceci dans l'optique de renforcer la crédibilité ou l'impact d'une scène narrative. Ceci nous amène à nous pencher sur les thématiques abordées dans les nouvelles qui font l'objet de notre réflexion, avant de chuter sur l'étude comparative des actes déclaratifs développées dans chacune d'elles.

Les thématiques générales des œuvres : Les deux nouvelles qui font l'objet de notre réflexion abordent respectivement la question du mauvais œil et du trafic d'ossements humains. Dans la nouvelle *La mission du mendiant*, la thématique générale de ce texte tourne autour d'une histoire de châtiement divin par l'intermédiaire de la souffrance, suivi de la rédemption et du retour à la foi, où une femme Mounia en l'occurrence, se retrouve confrontée à une série de malheurs après un geste de générosité ordinaire, pour finalement découvrir que ce mal provenait d'une malédiction liée à un mendiant qu'elle avait aidé. La générosité initiale, en apparence noble, devient la source d'un blocage mystique, qu'elle surmonte grâce à l'intervention d'un homme de Dieu. La Générosité et ses conséquences imprévues : Mounia, une femme généreuse, offre une pièce à un mendiant avant son mariage, un geste qui se révèle être le catalyseur de ses malheurs. Après ce geste, son mariage est annulé, elle est endettée, abandonnée par ses proches, perd ses papiers, et se retrouve dans une situation de grande pauvreté et de désespoir. Un homme de foi lui révèle que le mendiant était un esprit maléfique et lui explique comment la briser en lui rendant la pièce volée. En agissant selon les instructions de l'homme de foi, Mounia récupère ses papiers, son fiancé revient, et elle retrouve le bonheur, ce qui met fin à son épreuve de cinq ans. L'histoire souligne que même un acte banal peut avoir des conséquences profondes et que Dieu peut agir à travers des personnes inattendues (ici, un mendiant) pour « éprouver » l'individu et le rapprocher de Lui. Ces confidences mettent en lumière sa nature généreuse : « Donner n'a jamais été une contrainte pour moi. Je considère plutôt cela comme un acte noble en faveur de ceux qui sont dans le besoin ». Cependant son geste envers le mendiant aura des conséquences inattendues. Par ailleurs, la spiritualité et les forces surnaturelles sont aussi abordées dans ce texte, comme l'atteste le fragment de texte suivant : « C'est un mauvais esprit qui a été envoyé vers toi. Dès que tu le retrouveras, réclame-lui ta pièce de cent francs, et rapporte-la-moi. Tu seras sauvée » (page 106). Le récit intègre des éléments mystiques, surnaturels, *a priori* illogiques, « spirituels » et la notion des forces occultes. Formulé autrement, le texte explore les leçons de vie, le rôle de la foi, de la Providence et de la spiritualité dans le parcours d'un individu qui passe de la souffrance à la rédemption. La thématique générale développée dans l'autre nouvelle est celle des conséquences des actions humaines irrespectueuses envers la mort, particulièrement à travers le personnage de Paul, un fossoyeur véreux qui exploite la fermeture du cimetière local. Le texte explore les thèmes de la cupidité, de la transgression des règles sociales et spirituelles, et de la rétribution divine ou surnaturelle, symbolisée par la souffrance et la mort répugnante de Paul, puni par les « morts en colère ». Le passage qui suit met en exergue l'exploitation du cimetière par Paul à des fins lucratives et macabres. « Paul s'y adonnait à toute sorte de trafics : vente d'organes humains, vente de tombes, fétichisme, etc. Tout y passait » (page 100). Cette posture est paradoxale, car il utilise les reliques à des fins « mystiques » sans croire à l'incidence des forces occultes. Paul est ainsi motivé par le gain financier sans mesurer l'impact sur sa vie, ou encore quelles que soient les conséquences. Le fossoyeur Paul profite de la fermeture du cimetière pour pratiquer des trafics illégaux et des rituels profanes, comme susmentionnés. Il s'adonne à la vente d'organes humains, à la superposition des corps et au fétichisme. Ces actes irrespectueux mènent à la colère des défunts, qui se manifestent à travers le gardien du cimetière. La colère des morts se matérialise par une maladie mystérieuse et une dégradation physique rapide, menant Paul à une mort atroce. La fermeture du cimetière a fait de Paul un homme riche grâce à ses trafics, mais cette richesse est fondée sur l'exploitation des morts. À la suite de cette tragédie, la nouvelle aborde, dans le même sens, la thématique de la punition et du châtiement surnaturel en ce sens que Paul subit une dégradation physique extrême, interprétée comme conséquence de ses actes. Cet extrait l'indique clairement. « Il a souffert le martyre avant de mourir. Avant même que l'on ne transfère son corps à la morgue, il était déjà putréfié » (page 101). Cette fin malheureuse est porteuse de signification et de sens en raison de ce que le dénouement est sombre, en incitant ainsi à tirer des leçons et à donner des leçons sur la conséquence médiate ou immédiate des actes. En outre, le texte dépeint un cimetière où les corps sont empilés, symbole de la perte de respect envers les défunts et la mémoire collective. Le gardien du cimetière représente et annonce vertement les forces spirituelles qui réagissent à l'irrespect des humains, tandis que Paul incarne l'incrédulité face à ces forces. La mort de Paul, dont le corps se putréfie avant même son transfert à la morgue, constitue une manifestation concrète de la vengeance des morts, un châtiement qui semble « juste » pour les habitants ou pour les observateurs de la scène. Pleins d'actes déclaratifs, ces œuvres peuvent être des assertions sur la réalité. C'est l'exemple des déclarations sur des esprits, comme ce qui suit : « C'est un mauvais esprit qui a été envoyé vers toi » (page 106). Ces actes peuvent par ailleurs servir à interpréter des situations, en l'occurrence dans le cadre religieux, ou dans le domaine spirituel. Ils sont en mesure d'influencer des perceptions du monde

pour les acteurs, les destinataires ou les destinataires. De ce qui précède, il paraît judicieux d'aborder la question cruciale de la comparaison entre les actes déclaratifs des deux œuvres étudiées.

La comparaison entre les actes déclaratifs des deux œuvres étudiées :

Pour comparer les actes illocutoires déclaratifs de deux œuvres, il faut d'abord identifier les types d'actes déclaratifs présents dans chaque œuvre. C'est par exemple le cas à titre démonstratif, comme un jugement, un baptême, une déclaration de guerre, comme mentionné dans les paragraphes précédents. Par la suite, il faut analyser comment ces actes transforment la réalité en accord avec la proposition énoncée. Enfin, il est nécessaire de mettre en évidence les éventuelles similitudes ou différences dans leurs fonctions pragmatiques, leur efficacité et leur impact sur les personnages et le monde de l'histoire. Les actes déclaratifs identifiés dans la nouvelle *La colère des morts* ont une forte dose prescriptive, donc juridique. Le texte présente plusieurs actes déclaratifs qui s'inscrivent dans un contexte narratif riche, mêlant croyances, actions illicites et conséquences surnaturelles. Les deux exemples qui suivent illustrent ces propos :

- Déclaration du représentant de la localité : « Les enterrements se feraient dans la ville voisine » (page 100). C'est une information officielle sur un changement.
- Promesse du maire : « Cette situation serait provisoire, juste le temps pour lui d'aménager un autre site » (page 100). Il s'agit d'un engagement au sujet d'une résolution temporaire.

D'un point de vue juridique, sociologique, anthropologique et linguistique, un acte illocutoire déclaratif est un acte de langage qui, par l'énonciation d'une phrase, vise à modifier ou à établir une nouvelle réalité. C'est ce qu'explique la citation ci-après :

« L'acte juridique se caractérise par la production volontaire d'un effet de droit : c'est celle qui prend en considération la part prise par chaque acte dans la formation d'une norme. À cet égard, trois catégories se trouvent nettement séparées. On rencontre d'abord des actes créateurs de normes, comportant des dispositions de fond, définissant le contenu de règles et de normes concrètes. Pour cette raison, on peut les nommer : des actes constitutifs. On classera parmi eux la loi et le contrat. D'autres actes, au contraire, ne créent pas, à proprement parler, une norme, mais constatent son existence ou celle d'une situation de fait entraînant des conséquences juridiques. Leur intervention sert seulement à consolider cette norme ou ses effets de droit ou à en modifier la force juridique : ce sont des actes déclaratifs. On citera une décision d'homologation, la proclamation des résultats d'une élection, un jugement confirmatif. D'autres, enfin, se bornent à attribuer à des droits ou à des obligations préexistants un titulaire ou encore un objet concret. On peut les baptiser, en conséquence, actes attributifs. Entreront dans cette dernière catégorie les actes d'investiture proprement dits, conférant une qualité ou une fonction à laquelle correspond tout un ensemble de droits et d'obligations préconstitués » (Virally, 1960 : 102-103).

Ceci signifie que, pour qu'un acte déclaratif soit valide, il doit être accompli par un locuteur qui détient l'autorité pertinente (par exemple, un juge, un officiel d'état civil), dans un contexte et selon des conventions établies par les institutions juridiques ou sociales. La déclaration selon laquelle « les enterrements se feraient dans la ville voisine » est issue d'un représentant du maire. C'est un exemple d'acte illocutoire déclaratif valide, car il est effectué par un locuteur légitime (le représentant du maire). Cet acte modifie directement la réalité en établissant une nouvelle règle ou une nouvelle situation (l'interdiction d'enterrer dans la ville d'origine et la prescription d'enterrer dans la ville voisine), conformément aux conventions institutionnelles. Il s'agit d'un acte qui, une fois prononcé, a le pouvoir de changer la réalité. Seule l'autorité locale ou seul le représentant de l'autorité locale, en tant qu'institution légitime, a le pouvoir nécessaire pour émettre cette déclaration, qui a une force officielle. La déclaration s'inscrit dans un cadre juridique ou administratif établi, où la municipalité a le pouvoir de décider des lieux de sépulture. Pour ce qui est de l'autre nouvelle à savoir *La mission du mendiant*, les actes déclaratifs recensés sont de nature plus technique ; c'est-à-dire plus linguistique. D'un point de vue linguistique, un acte illocutoire déclaratif est un type d'acte de langage accompli en prononçant des mots qui changent la réalité selon la proposition de la déclaration elle-même. Le texte présente plusieurs actes déclaratifs qui peuvent être analysés sous l'angle de la linguistique, notamment en pragmatique et analyse du discours qui peuvent se comprendre par l'explication des deux exemples ci-dessous :

- Déclarations de l'homme de Dieu : « C'est un mauvais esprit qui a été envoyé vers toi » (page 106). « Arrange-toi pour retrouver ce mendiant... Tu seras sauvée » (page 106). Ce sont des assertions avec portée explicative et directive.

- Récit de Mounia sur ses expériences : « J'ai été éprouvée pendant cinq ans » (page 104). « Dieu m'a montré qu'il était le maître de la terre et du ciel » (page 104). Ces assertions sont narratives et interprétatives.

Ces bouts de texte présentent des actes déclaratifs, au regard des affirmations de l'homme de Dieu et les récits de Mounia. Ceux-ci peuvent être abordés suivant l'approche pragmatique et celle de l'analyse du discours. Les déclarations de l'homme de Dieu sont des assertions explicatives et directives à l'instar de ces extraits comme indiqué ci-dessus : « C'est un mauvais esprit... » et « Arrange-toi... ». D'un autre côté, les propos de Mounia sont des assertions narratives et interprétatives comme on peut le voir avec les fragments ci-après : « J'ai été éprouvée... » et « Dieu m'a montré... ». Dans cette veine, la périphrase suivante est d'une pertinence certaine. « C'est un mauvais esprit qui a été envoyé vers toi » (page 106). En effet, le pasteur, cet « homme de Dieu » en s'exprimant en ces termes, ne se contente pas de décrire, mais explique la situation de Mounia tout en guidant sa future conduite. Plus loin, il énonce des propos sous forme d'ordre à obéir et de condition pour l'avenir. « Arrange-toi pour retrouver ce mendiant... Tu seras sauvée » (page 106). L'action de retrouver le mendiant n'est pas une simple proposition, mais un acte de parole directif, une instruction donnée à respecter, pour atteindre le but ultime. Autrement dit, la guérison de Mounia est conditionnée par la quête de cet être mythique ou mystérieux selon le pasteur. Les termes de cet extrait en font un acte explicatif et directif au sens large. La combinaison de ces deux approches linguistiques permet une compréhension plus profonde de la signification et des fonctions des énoncés. La pragmatique se concentre sur l'intention et la fonction des actes de parole, tandis que l'analyse du discours examine le texte dans son contexte social et culturel plus large. Au regard de ce contraste, on voit clairement que les actes illocutoires déclaratifs recensés dans la nouvelle la nouvelle *La mission du mendiant* vise à transformer la réalité en disant qu'un état de fait est vrai, produisant ainsi une « double direction d'ajustement », entre le monde et les mots. Alors que, dans l'autre nouvelle, cette action est formalisée dans une convention qui donne autorité à l'énoncé pour créer un nouvel état de droit, comme dans le cas de l'érection du village en commune, où l'énonciation crée l'effet juridique, linguistique et sémiotique visée. Les deux perspectives s'accordent sur le fait que l'acte de langage transforme la réalité. Les conventions sont au cœur de la réalisation de ces actes, qu'elles soient linguistiques (pour Searle, 1979) ou juridiques (pour Austin, 1970).

Résultats atteints : Dans une nouvelle littéraire, les actes illocutoires déclaratifs sont utilisés par l'auteur pour accomplir une action par le biais de l'énoncé, comme nommer, décréter ou proclamer des faits, des concepts ou des états de choses, ce qui influence la narration, la perception du lecteur et la construction du sens de l'œuvre. Ces actes peuvent instaurer de nouvelles réalités, modifier le statut des personnages ou des situations, ou encore introduire des croyances et des valeurs qui structurent l'histoire et son interprétation par le lecteur. Un acte déclaratif peut littéralement changer le monde de la nouvelle. Par exemple, ces deux phrases de la nouvelle *La mission du mendiant* est d'une éloquence percutante. « C'est un mauvais esprit qui a été envoyé vers toi », « Arrange-toi pour retrouver ce mendiant... Tu seras sauvée » (page 106). Ces énoncés reflètent une transformation narrative où un monde perçu comme hostile et menaçant, dominé par des esprits malveillants, se transforme en un espace de salut et d'espérance par la transformation du point de vue du locuteur et par l'action d'une puissance supérieure. Le passage d'une perception de fatalisme à une quête de libération personnelle par l'interaction avec un mendiant représente un changement radical de paradigme. L'auteur peut aussi utiliser les actes déclaratifs pour imposer une certaine vision du monde, une vérité ou une interprétation. En déclarant une chose, l'auteur « fait » quelque chose avec le langage pour façonner la manière dont le lecteur comprend l'histoire. La citation extraite de la nouvelle *La colère des morts* est intéressante à plus d'un titre. « Cette situation serait provisoire, juste le temps pour lui d'aménager un autre site » (page 100). Elle suggère que l'auteur met en place une nouvelle situation (un autre site) qui viendra remplacer une situation actuelle temporaire, sans ajouter de nouveaux éléments de façon isolée. Ainsi donc, les déclarations de l'auteur peuvent créer un effet de vérité ou une illusion de réalité, guidant le lecteur à accepter ces nouvelles définitions ou événements comme réels au sein du monde du livre. Ces actes déclaratifs peuvent avoir un effet perlocutoire, c'est-à-dire qu'ils produisent un effet sur le lecteur ou sur l'univers de la nouvelle, entraînant des réactions ou des changements dans l'intrigue. En somme, l'auteur utilise les actes illocutoires déclaratifs pour forcer le lecteur à accepter de nouvelles réalités, à créer des événements et des personnages, et à construire le monde de sa nouvelle de manière active et transformatrice. Ceci se rapporte à la posture de Françoise Armengaud (2009 : 77), qui affirme : « On peut dire que la théorie des actes de langage est une étude systématique de la relation entre les signes et leurs interprètes. Il s'agit de savoir ce que font les interprètes-usagers, quels actes ils accomplissent par l'usage de certains signes ». La théorie soutient que l'usage du langage n'est pas seulement informatif, mais aussi un moyen d'accomplir des actions, qu'on appelle des «

actes de langage » (Austin, 1970 ; Searle, 1979). Le sens et l'effet d'un énoncé dépendent de l'interprète, de la façon dont l'énoncé est construit et du contexte de son utilisation. L'étude de cette théorie se concentre sur la manière dont les signes sont utilisés par les interprètes pour accomplir des actions. C'est donc dire que le langage est une action en soi, transformant la communication en un outil d'accomplissement, où la signification et l'impact d'un énoncé émergent de l'interaction complexe entre l'interprète, de la structure de l'énoncé et son contexte d'utilisation.

CONCLUSION

Quels sont donc les liens que l'on peut tisser entre actes déclaratifs et la narration d'une histoire ? Cette dialectique s'articule autour de trois composantes, la compétence discursive, la compétence fonctionnelle et la compétence de conception schématique. La compétence discursive relève de la capacité à manier le langage dans un contexte narratif pour créer du sens. La seconde met en évidence la capacité des actes déclaratifs à remplir des fonctions dans la narration (informer, expliquer, influencer). Et enfin, La compétence de conception schématique porte sur l'organisation des éléments narratifs selon des schémas (structures narratives, cadres culturels). Ces composantes sont mises en lumière dans les nouvelles soumises à notre étude à savoir *La colère des morts* et *La mission du mendiant*. Au fil de l'observation de ces deux nouvelles, force est de constater la prépondérance du rôle joué par les actes déclaratifs et leurs effets sur l'évolution du récit. La question de savoir si l'étude des actes déclaratifs, au prisme de la pragmatique et de l'analyse du discours, sont distincts ou imbriqués est effectivement complexe et suscite des débats parmi les linguistes. En effet, « nombreux sont les linguistes, notamment dans les pays anglo-saxons, qui assimilent analyse du discours et analyse conversationnelle, celle-ci constituant le champ d'études privilégié des courants interactionnistes, lesquels sont étroitement liés aux conceptions pragmatiques.

Le lien entre pragmatique et analyse du discours ne s'établit pas, on le voit, que de façon médiate » (Bardière, 2016 : 16). La pragmatique d'une part, se concentre sur ce que le locuteur fait par l'énoncé (acte illocutoire, comme promettre ou ordonner) et sur les effets que cet acte a sur l'interlocuteur (action, changement de croyance, etc.).

L'analyse du discours de son côté est une étude plus large qui examine comment le langage est utilisé en contexte social et culturel pour produire du sens et de l'interaction. Elle peut intégrer des aspects pragmatiques. Ces deux nouvelles montrent que les actes déclaratifs, par leur caractère performatif (faire faire, nommer, etc.), ont un rôle prépondérant sur l'évolution du récit. Ils sont un exemple de la manière dont le langage dépasse le simple échange d'informations pour influencer l'interlocuteur et provoquer une action ou un changement de comportement.

REFERENCES

Corpus

Ouattara Anzata, 2021, Les Coûts de la vie (tome4), Abidjan, Éditions Go média.

Références

- Ambroise Bruno, 2022.« L'ordre comme acte de parole : perspectives et débats pragmatiques à propos des critères de l'ordre », Histoire Épistémologie Langage, 44/2022, N°1, pp. 113-135.
- Austin John Langshaw, 1970, *Quand dire, c'est faire*, Paris, Points.
- Bardière Yves, 2016.« De la pragmatique à la compétence pragmatique », Recherches en Didactique des Langues et des Cultures, 13/2016 N°1, pp. 1-20.
- Garric Nathalie et Calas Frédéric, 2007.« Des actes de langage à leur interprétation », Introduction à la pragmatique, pp. 131-162.
- Savona JeannetteLaillou, 1980. « Narration et actes de paroles dans le texte dramatique », Études littéraires, 13/1980, N°3, pp. 471-493.
- Searle R. John, 1979, *Le Sens commun. Sens et expression. Étude de théorie des actes de langage*, Paris, Édition de Minuit.
- Szilas Nicolas, 2022.« Les actes narratifs : définition et typologie », Cahiers de Narratologie, 41/2022, pp. 2-33.
- Virally Michel, 1960. *La pensée juridique*, Paris, LGDJ-Montchrestien.
